

Annotations relatives aux ateliers du Conseil des Délégués 2009

Ateliers

Les ateliers se tiendront le deuxième jour du Conseil des Délégués et viseront à susciter un débat ouvert sur des questions de fond proposées au Conseil pour examen, qui appellent une discussion et des consultations plus approfondies au sein du Mouvement.

Un rapport de synthèse par atelier sera rédigé et présenté à la séance plénière du troisième jour. Les conclusions des ateliers ne seront pas adoptées par le Conseil sous forme de résolution ou de décision officielle.

Chacun des six ateliers prévus sera tenu au maximum trois fois dans différentes combinaisons linguistiques, afin que les petites délégations au Conseil puissent participer à un plus grand nombre de débats.

1. Promotion du respect de la diversité et non-discrimination

Le respect de la diversité et la lutte contre la discrimination et l'intolérance sont des préoccupations constantes de l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Tout en rappelant les engagements que le Mouvement a pris par le passé dans ce domaine, l'atelier s'attachera à illustrer et à faire le point sur les activités que ses composantes mènent pour intégrer les valeurs de tolérance, de respect de la diversité et de non-discrimination dans leurs structures internes et dans la mise en œuvre de leurs activités, stratégies et programmes humanitaires. Des expériences concrètes seront présentées et les meilleures pratiques seront recensées. En outre, l'atelier sera l'occasion de mener un débat plus approfondi sur les difficultés rencontrées par les Sociétés nationales et les défis qu'elles doivent relever pour honorer leur engagement d'agir en la matière conformément aux Principes fondamentaux, engagement qu'elles ont réaffirmé dans les résolutions sur la question adoptées par le Conseil des Délégués en 2003 et 2005.

2. Relations avec les acteurs extérieurs au Mouvement

Dans un environnement politique qui évolue rapidement et un secteur humanitaire où la concurrence s'intensifie, les principes et les modalités régissant les activités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont de plus en plus remis en question. Dans ce contexte, l'importance de préserver et de réaffirmer la nature unique du Mouvement est une préoccupation centrale et un objectif essentiel. Cet atelier visera à susciter la réflexion sur le concept de pilier « Croix-Rouge/Croissant-Rouge », et sur les dilemmes et défis éventuels auxquels le Mouvement est confronté dans ses relations avec les acteurs extérieurs. Une attention particulière sera portée au système des Nations Unies et aux organisations internationales, régionales et non gouvernementales.

3. Déclaration de la XXX^e Conférence internationale : les conséquences, sur le plan humanitaire, du changement climatique

Dans cet atelier, l'accent sera mis sur :

- a) l'intégration de la préparation et de l'adaptation au changement climatique dans la préparation aux catastrophes, la réduction des risques de catastrophe et les principaux programmes Croix-Rouge et Croissant-Rouge (par exemple, santé et assistance aux personnes) ;
- b) la mise en œuvre de la Déclaration de la XXX^e Conférence internationale et le plan de mise en œuvre intégrée pour remédier aux conséquences sur le plan humanitaire ; et
- c) la réaction de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique 2009 à Copenhague (15^e session de la Conférence des Parties).

4. Le droit international humanitaire et l'accès humanitaire

L'un des principaux défis auxquels les acteurs humanitaires sont confrontés dans les conflits armés actuels est l'obtention d'un accès sûr et sans entrave aux populations qui ont besoin d'assistance et de protection. Le manque d'accès humanitaire peut résulter de différents facteurs, notamment des préoccupations liées à la sécurité, des blocages politiques ou des problèmes logistiques. Ce phénomène s'est accentué ces dernières années, les conflits armés actuels étant plus fragmentés et plus complexes du fait de l'implication de multiples acteurs tels que des groupes armés semi-organisés et des groupes purement criminels. En raison du manque d'accès, les organisations humanitaires ne peuvent pas évaluer de manière adéquate les besoins des populations touchées, mettre en œuvre et superviser les opérations de secours, ou assurer un suivi approprié. Le Conseil des Délégués a exprimé sa préoccupation à ce sujet dans des résolutions adoptées, notamment, en 1993 et 1997. Cet atelier se concentrera sur les dispositions du droit international humanitaire applicables à l'accès humanitaire, et sur le rôle des différentes composantes du Mouvement dans le renforcement de la mise en œuvre et du respect de ces dispositions.

5. Responsabilité collective au sein du Mouvement

Améliorer la capacité du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de ses composantes de travailler efficacement et en partenariat, en vue de réaliser leur objectif humanitaire commun, est un effort constant. Ces dernières années, diverses initiatives ont été prises pour étudier la question et améliorer la capacité des composantes du Mouvement de collaborer afin de réaliser leurs objectifs communs, en reconnaissant les mandats et les capacités spécifiques de chacune. Cet atelier, qui s'appuiera sur les politiques existantes et en cours d'élaboration au sein du Mouvement, mènera une réflexion sur la notion émergente et multiforme d'une responsabilité collective au sein du Mouvement, et sur ses incidences implicites sur la responsabilisation, les relations avec les pairs et les partenariats entre Sociétés nationales.

6. Afrique

Le continent africain continue d'être accablé par des catastrophes naturelles et provoquées par l'homme. Dans leur quête de développement économique et social, les pays africains ont pris diverses initiatives et réalisé des progrès notables ces dernières années. Cependant, ces efforts ont été entravés par l'instabilité politique, les catastrophes naturelles et les conflits armés dans de nombreuses régions. Alléger

les souffrances des personnes vulnérables, et fournir les ressources indispensables à des pays qui en ont cruellement besoin, restent une préoccupation et une volonté constantes des Sociétés nationales de la région et du monde, du CICR et de la Fédération internationale. Cet atelier s'appuiera sur les recommandations de la 7^e Conférence panafricaine des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Johannesburg, 19-22 octobre 2008). Il mènera une réflexion sur la manière dont le Mouvement pourrait améliorer l'efficacité de sa réponse aux besoins humanitaires en Afrique, et celle de ses partenariats à travers le renforcement des capacités institutionnelles des Sociétés nationales du continent.